



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/06/2023

Application agréée F.legalite.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

09\_AU-095-2195.01343-2023.06.09-2023.09.06DEL

Le neuf juin deux mille vingt- trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents :** M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. François-Xavier DUBROUS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

**Absents avant donné pouvoir :**

M. Pascal VAUZELLE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Marie BEAUMELOU  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI,  
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Christine VISINE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Absente excusée :** Mme Nathalie JULIAT ;

**Absente non excusée :** Mme Nathalie CHABLE,

**Secrétaire de séance :** Mme Marie BEAUMELOU,

**N° 20230906-29. : Demande de subventions – Fédération Française de Football – arrosage automatique du stade de football**

Le club de football accueille environ 450 licenciés et sa première équipe évolue actuellement en 1<sup>ère</sup> division de district. Dans le but de réduire les consommations d'eau pour faire face aux enjeux environnementaux liés à la gestion de la ressource en eau potable, il est envisagé de modifier le dispositif d'arrosage du terrain d'honneur du stade de football.

Actuellement, l'arrosage se fait à l'aide de tourniquets dont l'avancement se fait par chariot. Mis en œuvre durant les heures de travail des agents des services techniques, le rendement est très moyen notamment lors de grosses chaleurs. Il y a de grosses déperditions par évaporation, allant à l'encontre de la protection de la ressource en eau.

Le projet consiste à installer un arrosage intégré avec programmation afin de pouvoir actionner l'arrosage la nuit. Un pluviomètre ou une sonde contrôleront l'humidité pour ne pas arroser plus que de raison et saturer en eau le terrain. La mise en place d'un arrosage automatique permettra d'optimiser la gestion de l'eau en réduisant les quantités utilisées tout en maintenant l'indispensable traitement des pelouses pour assurer un état du terrain conforme aux exigences de l'UEFA.

Le montant des travaux est estimé à 35 006,70 € HT soit 42 008,04 € TTC comprenant la fourniture et pose du matériel et la mise en service.

En raison de la règle de droit commun (L1111-10 du CGCT) qui impose à la commune de 20%, il est proposé de solliciter une aide au titre du dispositif de financement du football amateur proposé par la Fédération Française de Football selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Dispositif arrosage automatique stade de football	35 006,70 €	Fédération Française de football	80,00 %	28 005,36 €
		Autofinancement		7 001,34 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 006,70 €</b>			<b>35 006,70 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission finances du 25 mai 2023,

**Considérant** l'intérêt d'installer un dispositif d'arrosage automatique du terrain d'honneur du stade de football afin de réduire les consommations d'eau nécessaires à son entretien,

**Considérant** le programme de financement mis en œuvre par la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour accompagner les collectivités à adapter leur dispositif d'arrosage des terrains de football,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (27 voix POUR dont 6 pouvoirs),**

**DECIDE** de solliciter une subvention de la Fédération Française de Football), au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour l'installation d'un dispositif d'arrosage automatique du terrain d'honneur du stade de football,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Dispositif arrosage automatique stade de football	35 006,70 €	Fédération Française de football	80,00 %	28 005,36 €
		Autofinancement		7 001,34 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 006,70 €</b>			<b>35 006,70 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 12 juin 2023

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 02/06/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Dont pouvoirs : 6